

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MAI 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi vingt-deux mai à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :
Mardi 16 mai 2023

Mis en ligne :
Vendredi 26 mai 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 18
Votants : 26
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LEFEUVRE Gaël, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, RAOUL Gérard, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien.

Procurations de vote et mandataires : ANDRE-SABOURDY Isabelle ayant donné pouvoir à MAHEO Aude, DORIA Anne ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Gaël, GEZEQUEL Damien ayant donné pour voir à GROSEIL-MOREAU Arlette, LE GUENNEC Jean-Michel ayant donné pouvoir à CAÏTUCOLI Christiane, LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à DEGUILLARD Julie, NOULLEZ Sébastien ayant donné pouvoir à BONNAFOUS Catherine, POINTIER Virginie ayant donné pouvoir à POINTIER Vincent, SERANDOUR Cyril ayant donné pouvoir à JOUAULT Jaroslava.

Absents : DA CUNHA Manuel, LEJOLIVET Bertrand, VALLEE Priscilla.

Monsieur POINTIER Vincent est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 16 mai 2023) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2023-58. Urbanisme : Zac Porte de Tizé – Avis de la commune sur le dossier de Création de la zone

Rapporteur : Gaël LEFEUVRE

VU l'avis de la commission urbanisme en date du 16 mai 2023,

Les études préalables nécessaires à la création de la ZAC de la Porte de Tizé, future zone d'activités économiques intra-rocade située sur le territoire communal, se sont achevées avec la clôture de la Participation du Public par Voie Électronique le 4 avril dernier.

L'avis de la commune est désormais sollicité par Rennes Métropole sur le dossier de création de ladite zone.

A l'**UNANIMITE**, le Conseil Municipal,

DONNE un avis favorable au dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté « Porte de Tizé » ;

FORMULE les observations et remarques suivantes en vue de l'élaboration du dossier de réalisation :

- Prévoir d'améliorer la desserte en transports en commun par l'augmentation de la fréquence de la ligne 83 (actuellement pas de desserte le mercredi après-midi, ni le samedi et dimanche, ni pendant les vacances scolaires) ;
- Prévoir d'aménager le boulevard d'Argentré en site propre pour le bus dans la continuité des travaux de l'axe prioritaire N°5 à l'échangeur de Tizé dès 2025 et des travaux du Réseau Express vélo Acigné-Cesson au regard de l'augmentation du trafic automobile attendu ;
- Intégrer une étude de sécurité et de sûreté publique issue du décret du 24 mars 2011 dont les équipements seront inscrits au dossier de réalisation ;
- Compenser et proposer des solutions pour l'exploitation agricole « les Volailles du Pâtis du Moulinet » en lien avec l'arrêt de l'exploitation agricole des terres située à la Réauté ;
- Faire aménager en régie cette Zone d'activités économique (ZAE) par Rennes Métropole ;
- Créer un comité de pilotage associant les élus de la ville de Thorigné-Fouillard avec ceux de Rennes Métropole pour le choix des entreprises accueillies dans cette nouvelle ZAE ;
- Faire appliquer le référentiel Bas Carbone pour cette zone d'activités.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE

